



SMMAG

Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise



Dossier de presse

9 mars 2022



**Le covoiturage
du quotidien,
la simplicité en plus**



CONTACT PRESSE
Alexandra Couturier
Chargée des relations presse
06 09 60 16 38 - 04 56 58 53 33

M COVOIT' LIGNES+

Une nouvelle approche du covoiturage

Depuis septembre 2020, Le SMMAG révolutionne le covoiturage avec le service M covoit' Lignes+, un service qui propose un réseau de lignes de covoiturage entre le Grésivaudan et Grenoble ainsi qu'entre le Voironnais et Grenoble. Avec une particularité : une voie réservée aux covoitureurs sur une portion de l'A48 aménagée par AREA.



Conjuguer covoiturage à haut niveau de service et voie réservée

M covoit' Lignes+, c'est bien plus que du covoiturage classique. Ce service fonctionne sur le modèle des lignes traditionnelles de transports en commun : des arrêts physiques, des horaires de fonctionnement, le tout sans réservation. Ce système, créé et exploité par EcoV, fonctionne déjà dans 10 territoires en France (Est lyonnais, Plaine de l'Ain, Verdon...).

Depuis bientôt 2 ans, il est déployé sur 2 secteurs de l'aire grenobloise :

- entre le Grésivaudan et Grenoble
- entre le Voironnais et Grenoble.

La grande innovation avec M covoit' Lignes+, c'est que ce service est associé dans le Voironnais à la voie réservée aux covoitureurs ouverte par AREA. Cette dernière est activée en cas de congestion, sur une portion de 6 km de l'A48.

Ecov, expert mobilité et opérateur de lignes de covoiturage

Créée fin 2014, EcoV, entreprise de l'économie sociale et solidaire, propose des solutions concrètes de mobilité partagée aux collectivités.

Son leitmotiv : créer de nouveaux services publics de mobilité en revisitant l'usage de la voiture individuelle au quotidien. Selon son fondateur et président, Thomas Matagne, « pour que chacun adhère au covoiturage quotidien, il est nécessaire d'allier innovation numérique (mise en relation des usagers) et ajustement de l'infrastructure routière (aménagement de zones de rencontres) »



LE SERVICE en pratique

M covoit' Lignes+ repose sur 3 caractéristiques fondamentales : pas de réservation, pas de commission, pas de contrainte !

Côté passager

Le passager se rend à l'arrêt M covoit' Lignes+ le plus proche puis fait sa demande de trajet via l'application dédiée, par SMS (06-44-64-42-73) ou par téléphone.

Lorsqu'un conducteur s'arrête, le passager saisit le code du conducteur. M covoit' Lignes+ est notifié du trajet en cours et les usagers identifiés.

Une fois arrivé à destination, le passager descend et le conducteur est automatiquement indemnisé.

Côté conducteur

Avant de démarrer, le conducteur indique sur l'application son trajet et les arrêts devant lesquels il passe. Il n'est néanmoins pas obligé d'utiliser l'application pour prendre des passagers, et peut simplement se fier aux panneaux lumineux.

L'application et/ou les panneaux dynamiques situés en bord de route préviennent le conducteur si un passager attend à un arrêt.

Si un passager est annoncé au prochain arrêt de covoiturage, le conducteur s'arrête à l'arrêt, récupère le passager qui lui donne son code conducteur ou son numéro de téléphone s'il n'est pas encore inscrit au service. Le conducteur repart, dépose le passager à l'arrêt prévu et perçoit automatiquement l'indemnité correspondante.

En plus de sa praticité, le service M covoit' Lignes+ présente aussi le précieux avantage de garantir le départ et le retour des usagers en semaine, pendant les heures de pointe. Ainsi, si aucune proposition de covoiturage ne se présente, une solution alternative est activée (conducteurs ou taxis partenaires). L'assistance téléphonique est par ailleurs joignable gratuitement 7 jours sur 7 pour tout renseignement ou inscription au service (6h-21h du lundi au vendredi et 9h-20h le week-end, au 04-81-69-50-10).

Le service en chiffres

15 min

Au-delà de ce laps de temps, un passager qui n'aura pas trouvé de conducteur se verra proposer une solution alternative, entièrement prise en charge par M covoit' Lignes+ (du lundi au vendredi, en heures de pointe).

Grésivaudan

10 arrêts + 2 sur le territoire de la Métropole.

Voironnais

3 arrêts + 3 sur le territoire de la Métropole.



LE RÉSEAU CÔTÉ Grésivaudan

Les lignes déployées dans ce secteur ont avant tout vocation à faciliter l'accès aux zones d'emploi du Grésivaudan : ZA de Crolles/Bernin et Inovalée/Pré Millet.

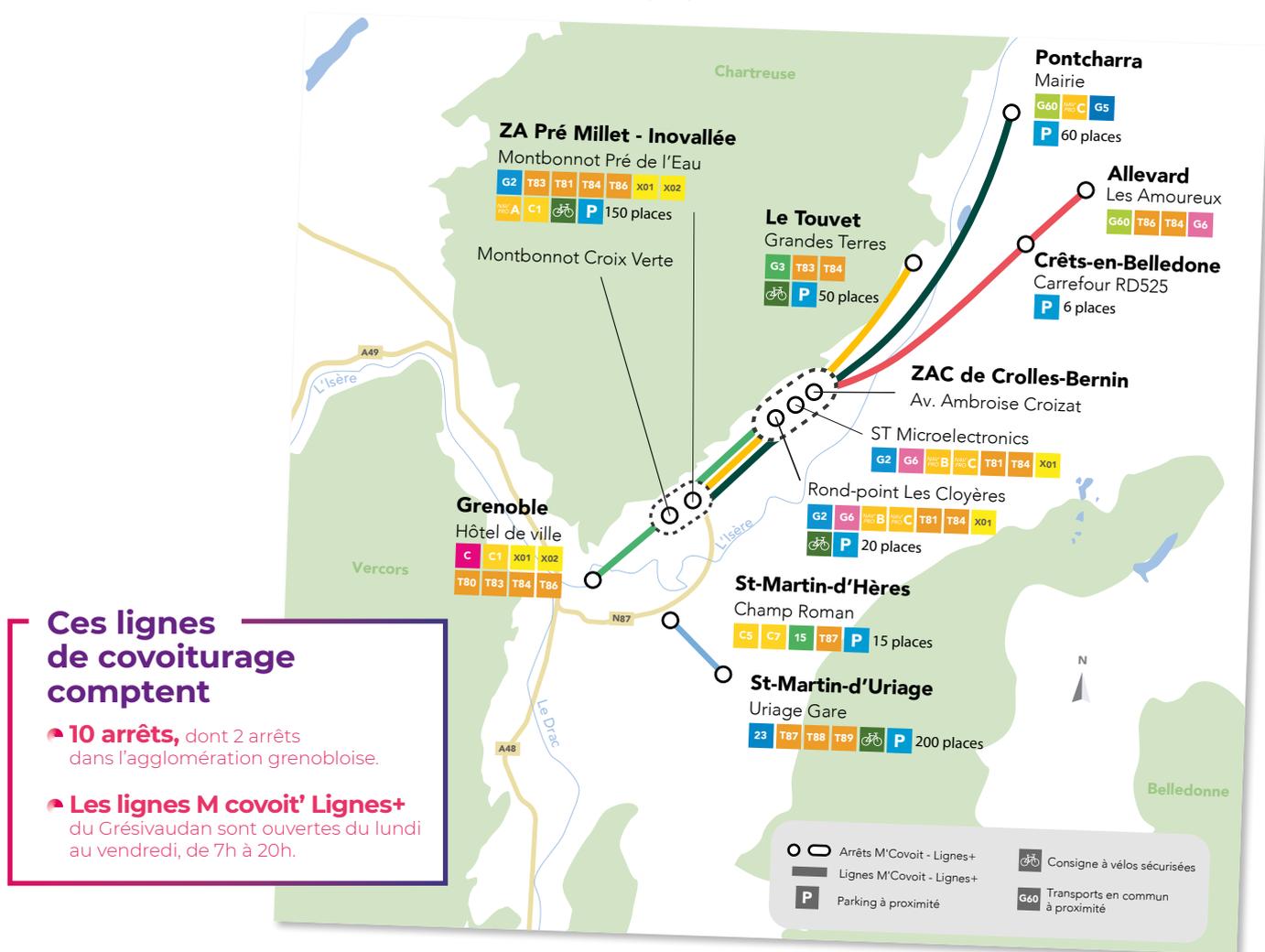
Pour compléter le réseau, une ligne entre St Martin d'Uriage et St Martin d'Hères est ouverte depuis le 7 février !

Indemnités pour les conducteurs :

- intra Grésivaudan : 1 € par passager + 0,50 € par siège libre en heures de pointe
- vers la Métropole : 2 € par passager + 0,50 € par siège libre en heures de pointe

Tarif passager : gratuit jusqu'au 31 août 2022
Heures de pointe : 7 h 30-8 h 45 et 16 h 30-18 h 30.

L'indemnité est versée à tout conducteur qui se géolocalise pendant les heures de pointe pour signaler ses places disponibles. Cette disposition vise à inciter les conducteurs à s'inscrire au service afin qu'ils soient en nombre suffisant pour garantir des temps d'attente raisonnables aux passagers. Elle ne sera donc pas pérennisée.



LE RÉSEAU CÔTÉ Voironnais

Ici, M covoit' Lignes+ a pour objectif principal de simplifier les trajets entre le Voironnais et la Métropole. La voie réservée sur l'A48 contribue à l'efficacité du dispositif.

Indemnités pour les conducteurs : 2 € par passager + 1 € par siège libre en heures de pointe.

Tarif passager : gratuit jusqu'au 31 août 2022
Heures de pointe : 6 h 30-8 h 30 et 16 h 30-18 h 30

Ces lignes de covoiturage comptent

- 6 arrêts, 3 dans le Voironnais, aux entrées d'autoroute, et 3 dans la Métropole grenobloise.
- Les lignes M covoit' Lignes+ du Voironnais sont ouvertes du lundi au vendredi de 6h à 21h et le week-end de 9h à 20h.

Voie réservée sur l'A48

Il s'agit d'une voie réservée du péage de Voreppe à la bifurcation A48 / nationale RN481 à Saint-Egrève.

Cette portion fera 8 km dès la fin des travaux de l'A480. Depuis septembre 2020, en cas de congestion, la voie de gauche est réservée aux covoitureurs et plus généralement à toutes les voitures transportant au moins 2 personnes, aux taxis (même vides) et aux véhicules dotés de la vignette Crit'Air zéro émission (véhicules 100 % électriques ou hydrogène).

Un losange blanc affiché sur un panneau lumineux signale le passage en voie réservée. La vitesse devient alors limitée à 50 km/h pour l'ensemble des voies de circulation. Un outil de sensibilisation pédagogique est mis en place afin d'aider les automobilistes à la bonne utilisation de la voie.

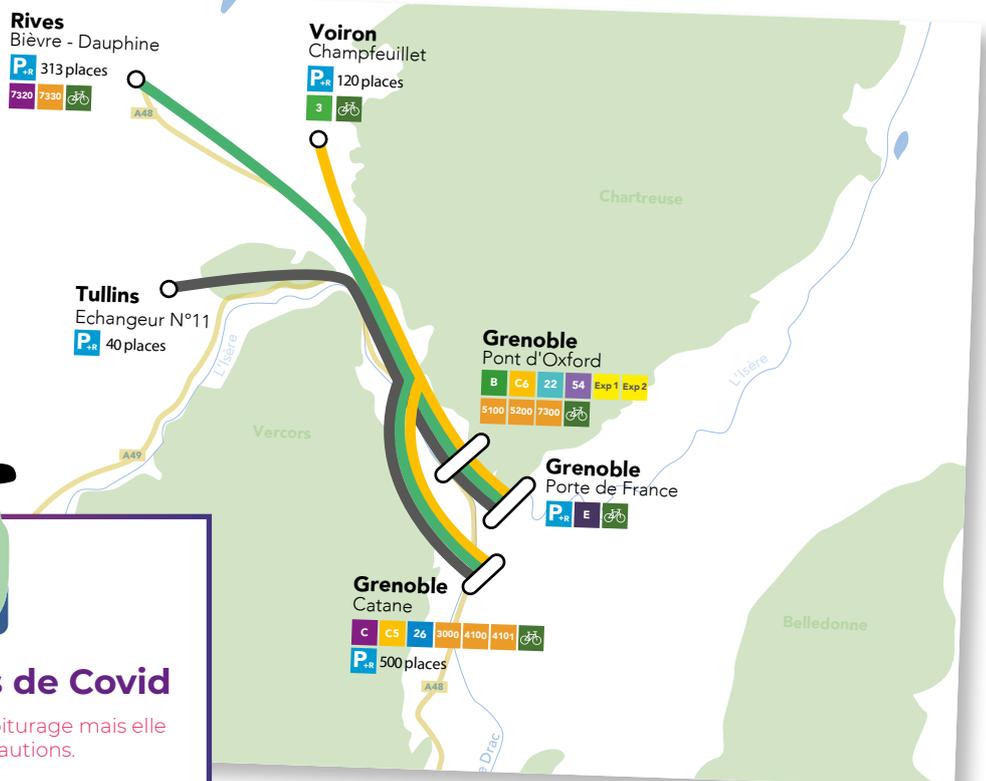
En savoir + sur area-covoiturage.com



Covoiturer en temps de Covid

Le virus n'est pas un obstacle au covoiturage mais elle implique de respecter certaines précautions.

+ d'infos : www.lignesplus-m.fr/accueil-mcovoit/covid-et-covoiturage



LE COVOITURAGE, un pilier de la politique SMMAG

Engagé pour développer le covoiturage sur le territoire, le SMMAG agit à différents niveaux pour inciter les voyageurs à adopter cette pratique :

- mise en œuvre de campagnes de communication ;
- déploiement d'infrastructures dédiées (74 parkings, 251 points de prise en charge réservés au covoiturage et 45 points réservés au covoiturage spontané sur le territoire du SMMAG) ;
- développement d'outils adaptés (intégration du covoiturage dans l'application d'information voyageurs M) ;
- conduite d'expérimentations
- M covoit' Lignes+ s'inscrit dans la continuité de cette démarche, en lui faisant franchir un nouveau cap.

M'Covoit', c'est aussi...

Le service M covoit' Lignes+ appartient plus largement à « M covoit' », qui regroupe les solutions de covoiturage disponibles sur l'aire grenobloise.

Existent également :



- M covoit' Pouce : pour le covoiturage spontané, à l'instar de Rézo Pouce ainsi que le dispositif de panneaux lumineux à boutons poussoirs.



- M covoit' RDV : pour le covoiturage organisé, basé sur un service de mise en relation qui ne nécessite pas d'aménagement sur le terrain.

